

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ASSAINISSEMENT ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**République du Mali**  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*

-----  
**Agence du Bassin du Fleuve Niger**  
**(A.B.F.N)**



**PROJET DE REHABILITATION ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU  
FLEUVE NIGER (ABFN)**

**TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT EN PASSATION DES MARCHES (APM)**

**JUILLET 2018**

## CONTEXTE

Le Mali est un vaste pays continental d'une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> dont les 2/3 sont désertiques et sahéliens. Il est situé dans la partie nord de l'Afrique de l'Ouest et partage plus de 7200 km de frontières avec sept pays voisins dont : le Sénégal à l'Ouest, la Guinée et la Côte d'Ivoire au Sud, le Burkina Faso et le Niger à l'Est et l'Algérie et la Mauritanie au Nord.

Deux fleuves traversent le Mali dont le plus important est le fleuve Niger avec une longueur de 1750 km dans ce pays. Le fleuve Niger doit sa réputation de fleuve nourricier grâce à ses immenses richesses naturelles et potentialités et aux peuples qui vivent de ses bienfaits. Il offre poissons, riz, bétail, produits maraichers et permet ainsi le transport de ces produits vers les marchés locaux et régionaux.

Malgré ces énormes potentialités économiques, les régions du nord restent caractérisées par un sous-développement endémique. A l'instar du reste du Mali, la pauvreté y est un phénomène essentiellement rural caractérisée par des niveaux bas de productivité agricole et un isolement limitant les perspectives de progrès. Cet isolement est plus accentué pour le delta intérieur du Niger (DIN), devenant ainsi un véritable handicap au développement de cette zone, qui pourtant recèle davantage de potentialités.

En vue de contribuer au développement de cette zone agro-écologique fragile, le Gouvernement du Mali a sollicité et obtenu un crédit auprès de la Banque mondiale pour financer le projet de réhabilitation économique et environnementale du Fleuve Niger (PREEFN).

Il s'agit, pour le Gouvernement du Mali, de lutter efficacement contre les effets des changements climatiques sur le fleuve Niger et lui permettre de continuer à fournir les services écosystémiques.

L'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, en sa qualité d'Agence d'Exécution, compte utiliser une partie de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de la gestion du projet, en ce qui concerne les prestations du personnel nécessaire à la mise en œuvre du PREEFN.

Les présents termes de référence sont initiés à cet effet.

## DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet de Réhabilitation Economique et Environnementale du Fleuve Niger au Mali (PREEFN) comporte essentiellement les trois composantes suivantes :

- Renforcement de la gestion stratégique et du suivi des ressources du fleuve Niger l'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger au Mali ;
- Amélioration de la viabilité socio-économique des activités sur le fleuve Niger l'amélioration des conditions de vie des populations et des écosystèmes dans le Delta Intérieur du Niger ;
- Gestion du projet.

**La première composante** comprend les deux sous – composantes suivantes :

### **Sous – composante 1.1 : Renforcement du suivi environnemental du fleuve Niger.**

La mise en place d'un Observatoire pour le suivi du fleuve Niger au Mali s'inscrit dans le cadre stratégique établi par le Programme national de sauvegarde du fleuve Niger (PNS-FN), l'objectif visé par ce programme étant de contribuer à la réalisation et à la capitalisation de tous les stocks (économiques, environnementaux ou sociaux), et à la mobilité sur le fleuve Niger.

Cet Observatoire fournira aux parties prenantes maliennes un accès plus efficace et durable aux données et informations sur le fleuve Niger et son bassin, et mettra au point une infrastructure de données spatiales (IDS).

**Sous – composante 1.2 :** Soutien à la gestion stratégique des infrastructures, des ressources et des parties prenantes dans le Delta Intérieur du Niger (DIN).

La gestion du DIN se constitue essentiellement de la gestion des services publics et des structures décentralisées des ministères du Développement rural (agriculture, élevage et pêche), de l'Eau, des Transports et de l'Environnement. Cette gestion implique également des organisations socioprofessionnelles et non gouvernementales dans ces secteurs, le secteur privé et les communautés locales. Malgré l'existence de politiques et stratégies relatives à la croissance et au développement local avec des conséquences sur l'utilisation des ressources du fleuve, les dispositions actuelles laissent en suspens la question de la gestion de nombreux intérêts et besoins concurrents.

La sous-composante sera donc utilisée pour soutenir les organismes multipartites en identifiant les domaines d'intérêts concurrentiels et les communes afin de leur permettre d'améliorer leur gestion des ports neufs et réhabilités, et des berges du fleuve consolidées.

### **La Composante 2 porte sur la viabilité socio-économique des activités sur le fleuve Niger**

L'amélioration des conditions socio-économiques de la population vivant dans les villages et les communes ciblées comprendra des investissements se renforçant mutuellement. Il s'agira d'améliorer l'accès aux marchés et le transport des personnes. Les investissements viseront également d'améliorer l'accès aux activités socio-économiques auxquelles les personnes prennent part en vue de générer des biens à échanger, ainsi que de la protection des écosystèmes du DIN qui fournissent les opportunités adéquates au renforcement des moyens de subsistance des populations.

Cette composante comprend les quatre sous – composantes suivantes :

#### **Sous – composante 2.1 : Améliorer la navigabilité du DIN**

Elle repose essentiellement sur le dragage et le balisage du chenal navigable en sections discontinues d'environ 108 km, là où le fleuve n'est pas assez profond et pose des problèmes lorsque les eaux deviennent trop basses pour le passage des bateaux.

L'estimation de la quantité minimale de dragage pour le tronçon de Ké Macina à Akka de façon à assurer la navigation pendant huit (8) mois et pour un débit de 150 m<sup>3</sup>/s, prévoit le dragage d'environ 3,3 de m<sup>3</sup> de matériau.

Le projet soutiendra l'installation de 27 balises de chenaux supplémentaires dans le DIN pour signaler les zones à problèmes, afin de permettre aux navires de naviguer de façon plus sûre sur les segments dangereux.

#### **Sous - composante 2.2: Accroître la fiabilité des nœuds de transport par voies navigables intérieures au moyen de la construction/réhabilitation d'infrastructures portuaires du fleuve**

Les nouveaux quais à créer sont basés sur l'étude de préféabilité réalisée pour Kouakourou, et comprennent des éléments similaires adaptés à chaque site. Le plan comprend une plateforme d'accostage au centre, bordée en amont par un épi et d'une plateforme de commerce, et en aval par un épi. Une rampe d'accès relie la plateforme d'accostage à la plateforme de commerce.

La plateforme de commerce et les épis, qui sont construits dans le lit du fleuve, serviront à protéger la plateforme d'accostage contre le courant d'eau et les intempéries.

L'ensemble de l'ouvrage constitue également une butée pour les berges, les protégeant ainsi contre l'érosion.

#### **Sous - composante 2.3: Amélioration des opportunités socio-économiques et des fonctions écosystémiques du DIN.**

Les investissements du PREEFN pour l'amélioration de la navigabilité sur le DIN complèteront l'accès aux marchés et le transport des personnes et fourniront des investissements nécessaires à l'amélioration de la situation socioéconomiques des populations locales et les fonctions écosystémiques dans le DIN. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, le PREEFN cherche à adopter des approches participatives et inclusives pour la mise en œuvre d'activités identifiées au moyen d'une collaboration avec une variété d'acteurs différents, ainsi qu'à répondre aux besoins locaux et à renforcer les plans de développement local et régional. L'objectif de ces investissements est de réduire la pauvreté et d'assurer le développement durable tout en préservant l'écosystème du fleuve Niger.

Les analyses et les consultations avec les communes ciblées par le PREEFN ont identifié plusieurs activités prioritaires qui seront au centre des investissements : riz irrigué, élevage, pêche et aquaculture, cultures maraîchères pour les femmes, cultures d'arbres pour les jeunes, reboisement et centres d'information et services de vulgarisation.

Pour satisfaire les besoins les plus pressants des collectivités locales, en conformité avec les PDSEC et pour faire face aux conséquences du changement climatique, cette sous composante se concentrera sur les activités traditionnellement pratiquées dans les communes ciblées, mais avec l'objectif de les améliorer.

#### **Sous - composante 2.4: ouverture et réhabilitation des canaux, et protection des rives**

Le réseau de chenaux situés dans le DIN est essentiel pour la vie économique des populations de cette région. Les activités de cette sous-composante porteront sur la réhabilitation ou l'ouverture de canaux, où les flux naturels ont été bloqués, ce qui ne leur permet plus de jouer leurs rôles essentiels de voie de transport, de remplissage des bassins pour l'aquaculture et l'agriculture, ou d'approvisionnement de plaines aux fins d'activités économiques. Elles concerneront également la construction de canaux destinés à assurer les fonctions essentielles à une vie harmonieuse de la population de plus en plus nombreuse.

**La troisième composante** concerne la gestion du projet.

Elle garantira une planification opérationnelle, un suivi et une mise en œuvre efficaces du projet. Elle permettra de financer les coûts opérationnels de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger pour la supervision, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.

#### **JUSTIFICATION DE LA MISSION**

La passation des marchés pour le projet sera réalisée conformément aux directives de la Banque mondiale. De même, la procédure d'appel d'offres devra être conforme aux procédures acceptables par la Banque mondiale.

Il est donc nécessaire le recours à un Spécialiste en Passation des Marchés au sein de l'équipe de mise en œuvre du PREEFN pour assurer le recrutement de prestataires qualifiés capables rendre des services de qualité. Ce Spécialiste en Passation des marchés sera assisté par un Assistant en Passation des Marchés.

#### **NATURE ET ETENDUE DES SERVICES**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et placé(e) sous la responsabilité du Spécialiste en Passation des Marchés du Projet (SPM), l'Assistant(e) en Passation des Marchés (APM) **devra appuyer le SPM** dans :

- la rédaction des correspondances et des procès-verbaux (PV) de négociations des marchés ;
- la rédaction des avis de convocation des commissions d'ouverture et d'analyse des offres ;
- le contrôle de qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, y compris des rapports d'ouverture des offres, et assurer le secrétariat des séances publiques d'ouverture des plis ;
- la mise à jour du Plan de passation des marchés en vue de permettre l'analyse des écarts entre les réalisations et les planifications ;
- la conception et la mise en place d'une base de données fournisseurs, et assurer la mise à jour de la base de données statistiques de gestion qui permettront de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés ;
- le classement des dossiers de passation des marchés (incluant les avis d'appel d'offres/ avis de manifestation d'intérêt, les rapports d'ouverture des plis, les rapports d'analyse et d'évaluation, rapport de plénière, lettre de notification, ordre de service) ;
- le travail de consolidation des activités et d'archivage des documents de passation des marchés.

## **INCOMPATIBILITE AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXECUTION**

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du Projet, l'APM :

- a. ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation ;
- b. ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; et
- c. ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

## **OBLIGATIONS DE L'APM**

Pendant toute la durée de la mission, l'APM collaborera étroitement avec le personnel de l'Unité de coordination du Projet qui lui fournira toutes les données et informations nécessaires à l'exécution de sa mission. Il contribuera au rapportage des analyses et recommandations contenues dans les rapports de dépouillement.

### ***Documents***

L'APM fera un usage confidentiel des informations reçues du Projet. Il/elle fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Projet. Ces documents dont il aura la garde devront être restitués à la fin de sa mission.

L'APM analysera et interprétera les données qui lui seront fournies par ces documents ou par d'autres sources, sous la responsabilité du Spécialiste en Passation des marchés du Projet.

## **OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION DU PROJET**

L'Administration remettra à l'APM, l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition de l'APM, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Le personnel de l'Unité de coordination du Projet, et plus particulièrement le Spécialiste en Passation des Marchés, devront être disponibles pour lui apporter l'appui nécessaire.

## **DUREE DE LA MISSION :**

La durée totale des prestations est de 1 an renouvelable à temps plein assortie d'une période d'essai de six (6) mois. Au cas où la performance de l'APM est satisfaisante, son contrat pourra être reconduit pour couvrir la durée du Projet, sous réserve de l'évaluation annuelle de sa performance jugée satisfaisante par le Coordonnateur du Projet, et confirmée avec l'avis de la Banque mondiale.

Lieu : Bamako avec des déplacements dans les sites du projet, en fonction des besoins.

## **QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES**

L'Assistant(e) en Passation des Marchés devra avoir :

- au minimum un diplôme de niveau BAC + 2 ans ou équivalent en Finances, Ingénierie, en administration ou en sciences juridiques ou tout autre diplôme équivalent ;
- une expérience professionnelle de 5 ans minimum dont 2 ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'assistant en passation des marchés (ou poste similaire) pour des projets/programmes ;
- une bonne connaissance des techniques de passation des marchés en générale et des règles de procédure de passation des marchés des banques multilatérales de développement, notamment la Banque mondiale et/ou la Banque Africaine de Développement ;
- de grandes capacités organisationnelles ;

- une capacité de rédaction et une connaissance pratique des outils informatiques en particulier les logiciels courants (Word, Excel) ;
- une bonne aptitude pour la communication et une bonne maîtrise de la langue française ;
- une intégrité morale et professionnelle et une grande capacité et aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et sous pression ;
- des aptitudes à effectuer des déplacements sur le terrain.

NB : Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, (édition de Janvier 2011, version de révisée Juillet 2014).

S'agissant d'un poste contractuel, il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 1.13 d) des Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'Association Internationale de Développement (IDA) de Janvier 2011 version révisée Juillet 2014, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants, sous réserve que cela ne soit pas incompatible avec le droit de la fonction publique ou d'autres lois et règlements, ou politiques du pays de l'Emprunteur et (i) s'ils sont en congé sans solde, retraités ou ont démissionné ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient avant leur départ en congé sans solde, en retraite ou leur démission ; et (iii) si leur engagement ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphe 1.9).

## **CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature dont la composition est décrite ci-dessous doit être adressée au Directeur Général de l'ABFN et parvenir au plus tard le **mardi 14 août 2018 à 16 heures** sous pli fermé dans une enveloppe de format A4 portant la mention précisant le poste au siège de l'ABFN sis Baco Djicoroni ACI Baco Djicoroni ACI Rue 627 Porte L 3120, Tél : 20 28 19 92 - Bamako.

- Une Demande manuscrite adressée au coordonnateur du projet ;
- Une lettre de motivation datée et signée ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- La photocopie certifiée du(des) diplôme(s) (ou lettres d'équivalence pour les diplômes étrangers) et attestations mentionnés dans le curriculum vitae (CV).
- Les copies légalisées des attestations de travail.